

Une enquête publique autour du Bénétin à la rentrée

Depuis dix ans, les Amis des chemins de ronde (ACR35) demandent à ce que le tracé de la servitude de passage des piétons soit revu dans le secteur du restaurant Le Bénétin, à Rothéneuf.

Depuis plusieurs dizaines d'années, le secteur de Rothéneuf est le point noir à Saint-Malo pour les randonneurs qui longent le littoral. L'itinéraire est magnifique, mais discontinu à plusieurs endroits. Il l'est aussi pour les Amis des chemins de ronde, qui se battent pour que l'accès au littoral soit accessible à tous. « y compris au Bénétin ».

« La servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL), créée par la loi du 31 décembre 1976, est constituée d'une bande de trois mètres de largeur », rappelle Gérard Prodhomme, vice-président de l'association. Et ce, même en présence de propriétés privées. « La plupart des propriétaires se montrent désormais ouverts à la discussion, avec des exceptions. »

Un tracé demandé depuis dix ans

C'est le cas entre la pointe du Christ et Notre-Dame-des-Flots, avec au milieu le Bénétin, propriété du chef d'entreprise Roland Beaumanoir, les rochers sculptés et le terrain d'un propriétaire privé. Un véritable serpent de mer.

« Le compromis du contournement de la propriété ne répond pas à la loi de 1976, indique Gérard Prodhomme. Depuis dix ans déjà, les Amis des chemins de ronde demandent à l'État de proposer un nouveau tracé de la servitude dans ce secteur, sans succès pour l'instant. »

« On avance progressivement »

Mais le nouveau sous-préfet, Philippe Brugnot, a décidé d'engager une procédure à la rentrée de septembre, sur cette fameuse servitude de passage. « Tout va être remis à plat. Cette enquête publique vient en prolongement de celle menée à l'anse du Lupin, après Rothéneuf, et terminée en décembre 2022 », déclare le sous-préfet.



Près des rochers sculptés de Rothéneuf, le sentier s'arrête avant Le Bénétin. Les promeneurs doivent quitter le littoral, contourner le restaurant pour reprendre le chemin plus loin.

(Photo: Ouest-France)

« On avance progressivement », poursuit Amaud Le Mercet, à la tête de l'antenne malouine de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Il faudra contacter les propriétaires, expliquer la démarche, parvenir à des accords amiables dans la mesure du possible, mener l'enquête publique et attendre que le délai de contentieux soit passé pour réaliser les travaux. « Cela demande du temps. »

« Même si on se réjouit de cette nouvelle, les délais pour la révision d'un tracé soumis à une loi sont trop longs, constate Gérard Prodhomme. Les contraintes administratives, les négociations avec les propriétaires, les enquêtes publiques, les recours juridiques alourdissent les procédures. »

Les Amis des chemins de ronde rappellent que le combat juridique, face à des propriétaires privés, à Saint-Eriac, a été gagné après quarante ans de procédures. « L'ouverture du sentier à Quelimer a demandé cinq années de tractations. Comme celui entre la plage des Fours-à-Chaux et les Corbières. »

« Le meilleur des quatre départements bretons »

D'autres demandes sont également en cours. Dans la commune de Saint-Suliac, un nouveau tracé de la SPPL est à l'étude sur le secteur du Puits du moulin Boschet. « Les ACR ont déposé un dossier en 2022 », déclare le vice-président, qui souligne toutefois le très bon score du département. « Sur le littoral bretonien et en bordure

de Rance, 95 % du sentier est ouvert au public. » Un dossier est également en cours entre Rothéneuf et l'île Bernard. L'enquête publique est terminée depuis décembre. Un premier aménagement a commencé.

« C'est le meilleur des quatre départements bretons. » Gérard Prodhomme l'explique par la mobilisation du public, à travers cette association qui défend inlassablement les chemins côtiers, la faune et la flore ; les services de l'État qui, dans ce département, ont la volonté de faire appliquer la loi, et ceux du département, réactif dans l'entretien du chemin des douaniers.

Nadine PARIS.



De l'autre côté, en venant de la chapelle de Notre-Dame des Flots, les promeneurs ne peuvent pas longer le littoral.

(Photo: Ouest-France)



Patrice Bauché et Gérard Prodhomme, président et vice-président des Amis des chemins de ronde (ACR35).

(Photo: Ouest-France)